

PLAN DE COURS

HIS 2315-30

Numéro du cours

**INTRODUCTION À L'HISTOIRE DE L'EUROPE CONTEMPORAINE
 DE 1815 À NOS JOURS**

Titre du cours

A-2023

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LEVESQUE, JEAN

Nom et prénom

2086

Poste

levesque.jean@uqam.ca

Courriel

A-6170

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi, 14h00-16h00 et sur rendez-vous.

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
3.1	Formules pédagogiques	3
4	Sommaire des évaluations – Pondération.....	4
5	Calendrier du cours.....	4
6	Modalités du cours	5
6.1	Modalités de participation au cours	5
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	5
6.3	Modalités de remise des travaux	5
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	5
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	5
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	5
7	Bibliographie – Médiagraphie.....	6
7.1	Documentation obligatoire	6
7.2	Documentation complémentaire	6
8	Références.....	7
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique – Plagiat.....	7
8.2	Document et Informations additionnelles.....	8
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	9
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	10
8.5	Compétences.....	11

1 DESCRIPTION DU COURS

Initiation aux grands événements qui ont marqué l'histoire de l'Europe, des nations qui la composent jusqu'à l'avènement de l'Union européenne. Depuis le traité de Vienne, différentes visions de l'unité et de la coopération entre les nations européennes se sont succédé. Au XIX^e siècle, l'Europe a connu l'apogée de sa puissance établie sur les idéaux des Lumières, la révolution industrielle et financière, la révolution démographique, les innovations techniques et scientifiques: - Rayonnement intellectuel et culturel dans des grandes capitales européennes comme centres du négoce et de la culture. - Émergence des mouvements nationalistes, ouvriers et féministes et expérimentations des démocraties parlementaires. - Expansion industrielle et rivalités coloniales. - La grande guerre et l'effondrement de l'utopie de progrès. - Ère des masses et régimes totalitaires : triomphe du fascisme, du nazisme et du communisme et de leurs émules (salazaristes, franquistes). - Violences et inhumanité d'un génocide européen : la Shoah. - La deuxième guerre et la nouvelle partition de l'Europe (Est/Ouest). - Guerre froide et décolonisation. - États providence et sécurité sociale : les bases d'une vision pacifique de la communauté européenne. - Contestations et révoltes étudiantes, de la jeunesse ; mouvements d'émancipation des colonisés, des femmes. - L'union européenne et l'espoir d'une troisième voie.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours d'introduction est obligatoire pour les étudiant-e-s inscrit-e-s au baccalauréat en histoire, à suivre idéalement au cours de la première année d'inscription.

Au terme de ce cours, l'étudiant-e sera en mesure de :

- Décrire les grandes étapes de l'évolution de l'Europe de 1815 à nos jours ;
- Analyser les causes et les conséquences des moments charnières de cette histoire ;
- Identifier les questions majeures posées par les historiens et les principales réponses/interprétations proposées ;
- Utiliser correctement les notions et les concepts-clés dont les historiens se sont servis pour analyser l'histoire de l'Europe contemporaine ;
- Différencier les problèmes spécifiques posés par différents types de sources et justifier la valeur d'une source primaire pour comprendre une question historique précise ;
- Communiquer les résultats d'une analyse historique à l'écrit en respectant les normes de la discipline historique.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours d'introduction vise à familiariser les étudiant-e-s avec les grandes étapes de l'histoire de l'Europe et de ses composantes (empires, nations, peuples) depuis 1815. La difficulté des contemporains – et des historiens – pour définir les contours et les limites de l'Europe, envisagée comme un ensemble – jamais homogène, toujours en interaction avec l'extérieur – sera au cœur de notre réflexion.

Dans une perspective chrono-thématique, nous présenterons les principaux phénomènes politiques, les structures sociales et leurs évolutions, les transformations économiques (notamment celles consécutives à l'industrialisation, à la mondialisation, puis aux crises), démographiques, culturelles, les relations entre les États européens et avec le reste du monde (diplomatie, impérialisme, etc.)

Nous cheminerons du XIX^e siècle, quand l'Europe, confiante en l'idéologie du progrès, assoit sa domination (politique, économique, culturelle, impériale, etc.) sur le monde, au XX^e siècle, marqué par son « déclin » relatif, les grands déchirements (la Première Guerre mondiale, l'avènement de régimes totalitaires, qui ont conduit à la barbarie et au génocide), puis les recompositions d'après la Seconde Guerre mondiale, en particulier la division Est/Ouest et la construction européenne, dans un contexte de Guerre Froide, de forte croissance, puis de crise économique à partir des années 1970. L'amplitude spatio-temporelle du sujet n'autorisera que quelques gros plans sur certains espaces et grands épisodes transversaux (le « Printemps des Peuples », les guerres mondiales, les « Trente Glorieuses », etc.)

Ce cours proposera aussi quelques incursions dans le « laboratoire de l'historien », là où l'histoire s'écrit. Comment les historiens ont-ils envisagé et interprété cette histoire européenne ? À partir de quelles sources ont-ils travaillé ? Comment, au fil du temps, les questions posées au passé et les récits donnés à lire ont-ils évolué ?

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours prendra essentiellement la forme d'un **exposé magistral**, en laissant place, autant que possible au dialogue et à la discussion avec les étudiants. Un temps sera aussi consacré à la présentation commentée de documents historiques et/ou d'articles se rapportant à l'histoire de l'Europe contemporaine.

Afin de bien vous préparer aux cours, vous devez obligatoirement **lire les documents** et consulter les cartes, graphiques, etc., indiqués par le professeur en amont de chaque séance.

De plus, **trois ateliers**, en petits groupes, d'environ une heure chacun sont prévus (cf. le calendrier du cours). Ces moments privilégiés vous permettront de travailler la méthode d'analyse de documents, d'élaborer un commentaire composé à l'écrit et d'approfondir la réflexion historiographique. En outre, **les documents et la matière abordés en atelier font partie des révisions pour l'examen final**.

Les étudiants trouveront sur Moodle (<http://www.moodle.ugam.ca/>) les fichiers Powerpoint associés au cours, les textes et documents (à lire) abordés à chaque séance, ainsi que des éléments de bibliographie et une documentation complémentaire.

NOM DE L'EXERCICE : COMMENTAIRE DE DOCUMENT

Une liste de dix documents sera mise à la disponibilité des participants/es sur la plateforme Moodle au cours des deux premières semaines du semestre. Les thèmes seront variés et chacun/e pourra choisir selon ses goûts et intérêts particuliers dans le cadre de la matière vue dans le cours. Des directives précises quant à la méthodologie du commentaire de document seront explicitées en classe et dans les premiers ateliers, en plus de directives écrites disponibles sur le Moodle.

Le but du commentaire de document est d'explicitier le sens d'un document et ses déterminants, qu'ils soient révélés par le contexte, par l'étude minutieuse du texte lui-même ou de documents externes pouvant lui être mis en parallèle. Le commentaire doit être soumis au plus tard en classe le **22 novembre** et vaudra 25% de la note finale. Les travaux devront être dactylographiés (par l'entremise d'un traitement de texte), d'une longueur de 7 à 8 pages (excluant la page titre et la bibliographie), à interligne et demi et présentés selon les normes du Guide des étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire, disponible sur le site du département et sur la plateforme Moodle du cours.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMENS.

A) Objectifs

Le but des tests est la vérification périodique des connaissances. Il est à noter que la matière des tests n'est pas cumulative. Le test de mi semestre couvrira la matière vue depuis le début du cours jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. L'examen final couvrira la matière allant de 1919 à nos jours.

B) Démarche

Les deux tests seront divisés en deux parties. La première partie sera composée de questions d'identification d'acteurs, d'événements, d'institutions ou de concepts et de leur importance historique. Il sera possible de d'identifier quelques termes parmi un choix plus large. La deuxième partie de l'examen sera composée de questions à développement à choisir à partir d'une courte liste.

C) Évaluation

Pour les examens, les questions d'identification seront évaluées à partir de leur exactitude historique et de l'explication de leur importance historique. Quant aux questions à développement, les critères d'évaluation seront : organisation, capacité d'analyse critique et exactitude historique. Les deux examens compteront chacun pour 30% de la note finale.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMENS.

A) Objectifs

Le but des tests est la vérification périodique des connaissances. Il est à noter que la matière des tests n'est pas cumulative. Le test de mi semestre couvrira la matière vue depuis le début du cours jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. L'examen final couvrira la matière allant de 1919 à nos jours.

B) Démarche

Les deux tests seront divisés en deux parties. La première partie sera composée de questions d'identification d'acteurs, d'événements, d'institutions ou de concepts et de leur importance historique. Il sera possible de d'identifier quelques termes parmi un choix plus large. La deuxième partie de l'examen sera composée de questions à développement à choisir à partir d'une courte liste.

C) Évaluation

Pour les examens, les questions d'identification seront évaluées à partir de leur exactitude historique et de l'explication de leur importance historique. Quant aux questions à développement, les critères d'évaluation seront : organisation, capacité d'analyse critique et exactitude historique. Les deux examens compteront chacun pour 30% de la note finale.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Présence et participation aux trois ateliers	15%	(4 octobre, 8 novembre, 29 novembre)
Commentaire de texte (7-8 pages)	25%	22 novembre
Examen INTRA	30%	18 octobre
Examen FINAL	30%	13 décembre

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	6 septembre	Présentation du plan de cours. Introduction.	
2	13 septembre	Le Congrès de Vienne et le Concert de l'Europe.	Moodle
3	20 septembre	La révolution industrielle et les révolutions de 1848	Moodle
4	27 septembre	Le triomphe de l'État-nation en Europe	Moodle
5	4 octobre	L'Europe et le monde. 1^{er} atelier.	Moodle
6	11 octobre	La catastrophe : la Première Guerre mondiale en Europe et dans le monde.	Moodle
7	18 octobre	Examen intra en classe	
8	25 octobre	Semaine de lecture. Pas de cours.	
9	1 ^{er} novembre	L'entre-deux-guerres : années folles et dépression.	Moodle
10	8 novembre	L'apocalypse : la Deuxième Guerre mondiale. 2^e atelier.	Moodle
11	15 novembre	L'Europe divisée : les débuts de la Guerre froide.	Moodle
12	22 novembre	Croissance et contestation : les années 1960. Évaluation du cours. Remise du travail de session.	Moodle
13	29 novembre	La fin des Trente Glorieuses et de la Guerre froide. 3^e atelier.	Moodle
14	6 décembre	Reconstruction et reconfiguration de l'Europe	Moodle
15	13 décembre	Examen final	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence et la participation aux ateliers est obligatoire et seront évaluées dans la note finale. La présence aux cours magistraux ne sera pas notée, mais les cours ne seront pas enregistrés et disponibles en ligne, à moins d'une situation sanitaire le justifiant. Il est donc dans l'intérêt d'un apprentissage sérieux d'assister aux cours.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#). Seules les absences motivées par des pièces justificatives pourront justifier un examen de reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, ou d'une preuve écrite motivant le retard, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, correspond à la 12e ou à la 13e semaine du trimestre. **Cette année, l'évaluation aura lieu en classe, en début de séance, le 22 novembre.** Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les étudiants/es devront lire l'essentiel des deux tomes suivants, en version numérique et disponible sur la plateforme Moodle via le site de la bibliothèque de l'UQAM :

Nouschi, Marc. *Petit atlas historique du XIXe siècle*. 2^e éd. Paris, Armand Colin, 2016. 220 p.

Nouschi, Marc. *Petit atlas historique du XXe siècle*. 6^e éd. Paris, Armand Colin, 2016. 216 p.

En plus de tous les textes supplémentaires, tous disponibles sur la plateforme Moodle.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

QUELQUES AUTRES MANUELS GÉNÉRAUX (*consultables à la bibliothèque de l'UQAM) (**consultable directement en ligne avec codes UQAM)

*Jean-Charles Asselain et alii, *Précis d'histoire européenne du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2015 (3^e ou 4^e édition).

*Serge Berstein et Pierre Milza, *Histoire de l'Europe du XIX^e siècle au début du XXI^e siècle*, Paris, Hatier, nlle édition 2006.

*Madeleine Ambrière [dir.], *Dictionnaire du XIX^e siècle européen*, Paris, PUF, 1997.

*Nicolas Bourguinat et Benoît Pellistrandi, *Le XIX^e siècle en Europe*, Paris, A. Colin, 2003.

*Jean-Claude Caron et Michel Vernus, *L'Europe au XIX^e siècle. Des nations aux nationalismes (1815-1914)*, Paris, Armand Colin, 3^e édition 2015.

*Walter Bruyère-Ostells et Benoît Pouget, *Manuel d'histoire européenne : mi XIX^e-mi XX^e siècle*, Paris, Ellipses, 2016.

*Éric Anceau, *Introduction au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2003, 2 vols.

*Mathias Bernard, *Introduction au XX^e siècle*, Paris, Belin, 2003, 2 vols.

*Jean Heffer et William Serman, *Le XIX^e siècle, 1815-1914*, Paris, Hachette, 4^e édition 2011.

*François Berger, Gilles Ferragu, *Le XX^e siècle*, Paris, Hachette, 3^e édition 2016.

*Eric J. Hobsbawm, *L'ère des révolutions (1789-1848)*, Paris, Fayard, 1970 ; *L'ère du capital (1848-1875)*, Paris, Fayard, 1977 ; *L'ère des empires (1875-1914)*, Paris, Fayard, 1989 ; *L'Âge des extrêmes. Histoire du court XX^e siècle (1914-1991)*, Bruxelles, Complexe, 1995.

John Merriman, *A History of Modern Europe, from the Renaissance to the Present*, WW Norton & Company, 3^e edition 2009.

**T.C.W. Blanning (ed.), *The Oxford History of Modern Europe*, Oxford, OUP, 2000.

*Judt, Tony. *Après-guerre. Une histoire de l'Europe depuis 1945*. Paris, Hachette, 2010.

*Mazower, Mark. *Le continent des ténèbres: une histoire de l'Europe au XX^e siècle*. Bruxelles, Éditions Complexe, 2005.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE – PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatérale et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcèlement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcèlement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Maîtrise	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.